

UNAFAM

« Comment préparer l'après-soi ? »

« Comment préparer l'après-soi ? »

Introduction

- Le thème de l'après-soi figure parmi les préoccupations majeures des personnes qui s'adressent au service social de l'Unafam. L'entourage s'interroge sur la formule qui pourra de façon pérenne préserver un toit, des ressources financières et des liens sociaux
(Source Mme De Biasi -service social de l'Unafam)

« Comment préparer l'après-soi ? »

Sommaire

- **1- Conditions de vie :**
 - ressources financières: pension d'invalidité, AAH, MVA (majoration pour la vie autonome), PCH, aide sociale à l'hébergement, épargne handicap
 - un logement (location, foyers de vie, propriétaire, etc....)
- **2 - Recherche d'autonomie, assistance et accompagnement en fonction du degré d'autonomie**
 - travail , ESAT, SAVS, SAMSAH, GEM, les Amis de l'Atelier, Hôpital de jour, Famille, etc ...
- **3 - Mesures de Protection**
 - curatelle, tutelle, sauvegarde de justice, mesure d'accompagnement (Masp ou Maj), mandat de protection future
 - Habilitation familiale

« Comment préparer l'après-soi ? »

Sommaire

- **4- Gestion du Patrimoine:**

- optimisation du Patrimoine MOI
- impact sur l'AAH,
- Impact des produits d'épargne financière sur les allocations et aide des personnes en situation de handicap

- **5- Succession et Transmission**

- acte notarié (le risque d'hypothèque en cas d'aides récupérables)
- les aides récupérables
- attitude des Conseils Départementaux
- éviter la dilapidation de l'actif transmis (clause dans acte notarié)
- assurance vie et versus contrat de capitalisation
- retour à meilleure fortune

« Comment préparer l'après-soi ? »

Sommaire

- **6- La retraite de la personne handicapée**
 - pension d'invalidité vers ASPA
 - AAH ?
- **7- Les Aides Sociales et comment s'informer?**
 - les CMP, les Assistantes Sociales, les CCAS des Mairies
 - l'Unafam siège, l'Unapei, l'Udaf,
 - le cabinet Hild
 - participation à des Groupes de parole
 - les sites internet
 - Bibliographie : les livres bleus de l'Unafam et celui très complet de l'Unapei
 - liste des aides récupérables par le CD ?

1- Conditions de vie

- **Pension d'invalidité: ses caractéristiques**

Un revenu de remplacement (contrairement à l'AAH) qui compense une perte de salaire en raison de la réduction de la capacité de travail

(cf p 71 livret Unapei)

Conditions d'incapacité

Conditions d'affiliation à la Sécurité sociale

1- Conditions de vie

- **L'AAH** (L'Allocation aux Adultes Handicapés)

L'AAH appartient à la catégorie des minima sociaux

La réforme de déconjugalisation de l'AAH est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023 et le mode de calcul de la prestation change.

Quelques points clés concernant l'AAH :

- Demande à la MDPH

Conditions d'éligibilité :

Ressources :

Montant:

Obligations déclaratives :

en soi le seul fait de recevoir du patrimoine par le biais de la donation ou de la succession n'impacte pas l'AAH; en revanche éviter les revenus générés par des capitaux dès lors qu'ils sont imposables. cf p40 livret Unapei.

Quid? du retour à meilleure fortune?

1- Conditions de vie

- **PCH** (Prestation de Compensation du Handicap)
 - Objectifs
- **MVA** (La majoration pour la vie autonome ([MVA](#)) permet de faire face aux dépenses courantes d'entretien d'un logement indépendant.
- **L'ASH** (L'aide sociale hébergement)
- **L'épargne handicap :**
 - contrat d'assurance-vie dit « épargne handicap » d'une durée au moins égale à six ans permettant de bénéficier, au terme du contrat, du versement d'un capital ou d'une [rente viagère](#).
 - Le bénéficiaire du contrat doit être atteint d'un handicap qui l'empêche de vivre d'une activité professionnelle dans des conditions normales.

Quelles sont les conditions de souscription ?

Quels sont les avantages sociaux et fiscaux de ce contrat ?

Livret Unapei, p 141 du livret bleu handicap psychique protection patrimoine

1- Conditions de vie

- **Un logement:**

" Avoir les capacités d'investir psychiquement le logement. Une PH a déjà du mal à habiter en elle-même" (Interview de Paul MONOD ancien directeur de l'hôpital psychiatrique St -Jean-de Dieu)

- propriétaire, location, colocation
- Structures sociales et médico-sociales d'hébergement
- MAS (maison d'accueil spécialisé)
- Fam (foyer d'accueil médicalisé)
- Foyer de vie
- Résidence Accueil
- chez les parents

Livret Unapei (p 75-115) et aussi sur les modalités du financement et la récupération des aides sociales à l'hébergement, livret bleu Unafam ressources logement (p 62-68)

2 - Recherche d'autonomie, assistance et accompagnement en fonction du degré d'autonomie

- Travail
- ESAT
- SAVS
- SAMSAH
- GEM
- Les Amis de l'Atelier
- Hôpital de jour
- Famille

3 - Mesures de Protection

- curatelle
- tutelle , (le curateur, le co-curateur, curateur à la personne, curateur aux biens, le subrogé curateur)
- sauvegarde de justice
- mesure d'accompagnement (Masp ou Maj)
- mandat de protection future
- habilitation familiale

C'est à l'initiative de l'Unapei que se sont déroulées les 7-8/11/2017 les Assises Nationales de la Protection Juridique des Majeurs.

4- Gestion du Patrimoine:

- optimisation du Patrimoine
 - Le CONTRAT D'EPARGNE HANDICAP
 - La RENTE SURVIE
 - Le contrat d'assurance-vie
- impact sur l'AAH,
- Impact des produits d'épargne financière sur les allocations et aide des personnes en situation de handicap

IMPACT DES PRODUITS D'ÉPARGNE FINANCIÈRE SUR LES ALLOCATIONS ET AIDES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsque l'on souhaite se constituer une épargne ou encore transmettre un patrimoine, il est complexe d'identifier les possibles incidences sur le montant des prestations et aides sociales. Mon livret A est-il pris en compte dans le calcul de mon AAH ? Mon assurance vie épargne handicap va-t-elle faire augmenter le montant de ma contribution au paiement de mes frais d'hébergement en foyer ? Quels sont les placements Imposables ? Ce tableau récapitulatif propose de répondre à ces questions et bien d'autres. Gardez-le précieusement !

Incidence des principaux produits d'épargne sur les allocations et aides perçues par la personne handicapée au 1^{er} janvier 2021

Produits financiers	Soumis à l'impôt sur le revenu	Incidences sur les allocations versées par la CAF			Incidences sur l'aide sociale		
		AAH	Allocations logement (1)	Prime d'activité	ACTP	PCH pour fixation du taux de prise en charge (80 ou 100 %)	Frais d'hébergement et d'entretien en foyer
Livret A	Non	Non	(1)	Non	Non	Non	Oui
Livret d'épargne populaire	Non	Non	(1)	Non	Non	Non	Oui
Livret de Développement Durable	Non	Non	(1)	Non	Non	Non	Oui
Livret jeune	Non	Non	(1)	Non	Non	Non	Oui
Livret bancaire « libre »	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Comptes à terme	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Titre et valeurs mobilières : actions, obligations, Sicav, FCP	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PEA, sortie en rente viagère	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
PEP*, sortie en rente viagère	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui (sauf si PEP épargne handicap)
Contrat épargne handicap (durant l'épargne)	Non, les intérêts capitalisés ne sont pas fiscalisés	Non	(1)	Non	Non	Non	Non
Contrat épargne handicap (sortie en rente)	Oui, après abattement fiscal (pourcentage déterminé en fonction de l'âge au premier versement)	Oui, si la rente excède 1 830 € par an (après abattement fiscal)	Non pour APL Oui, après abattement fiscal	Oui, si la rente excède 1 830 € par an (après abattement fiscal)	Non	Non	Non

Produits financiers	Soumis à l'impôt sur le revenu	Incidences sur les allocations versées par la CAF			Incidences sur l'aide sociale		
		AAH	Allocations logement (1)	Prime d'activité	ACTP	PCH pour fixation du taux de prise en charge (80 ou 100 %)	Frais d'hébergement et d'entretien en foyer
Contrat épargne handicap (sortie en capital)	Oui, sauf après 8 ans pour les rachats dont la part d'intérêt ne dépasse pas 4 600 € annuel pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple	Oui, sauf après 8 ans pour les rachats dont la part d'intérêt ne dépasse pas 4 600 € annuel pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple			Oui, sauf après 8 ans pour les rachats dont la part d'intérêt ne dépasse pas 4 600 € annuel pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple		Oui, pour la part d'intérêt comprise dans le rachat
Contrat de rente survie (sortie en rente)	Oui : abattement fiscal (pourcentage déterminé en fonction de l'âge au premier versement)	Non	Non	Oui, pour sa fraction imposable	Non	Non	Non
Contrat d'assurance vie « classique » (durant l'épargne)	Non, les intérêts capitalisés ne sont pas fiscalisés	Non	(1)	Non	Non	Non	Oui
Contrat d'assurance vie « classique » (sortie en capital)	Oui, sauf après 8 ans pour les rachats dont la part d'intérêt ne dépasse pas 4 600 € annuel pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple	Oui, sauf après 8 ans pour les rachats dont la part d'intérêt ne dépasse pas 4 600 € annuel pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple			Oui, sauf après 8 ans pour les rachats dont la part d'intérêt ne dépasse pas 4 600 € annuel pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple		Oui, pour la part d'intérêt comprise dans le rachat
Contrat d'assurance vie « classique » (sortie en rente)	Oui : abattement fiscal (pourcentage déterminé en fonction de l'âge au premier versement)	Oui, après abattement fiscal (1)			Oui, après abattement fiscal		Oui
PEL	Oui, après 12 ans ou souscrit depuis 2018	Oui, après 12 ans ou souscrit depuis 2018 (1)			Oui, après 12 ans ou souscrit depuis 2018		Oui, au moment du retrait
CEL	Oui, si souscrit depuis 2018	Oui, si souscrit depuis 2018 (1)			Oui, si souscrit depuis 2018		Oui

* Depuis septembre 2003, il n'est plus possible de souscrire de nouveaux PEP. Toutefois les PEP existants peuvent être transformés en assurance vie (notamment en épargne handicap) ce qui procure des avantages fiscaux.

(1) Les intérêts, plus-values et revenus imposables sont pris en compte, sauf pour les rentes issues des contrats de rente survie et d'épargne-handicap.

Sauf pour les titulaires de l'AAH, les placements non imposables et les biens non productifs de revenus sont pris en compte pour le calcul des allocations logement si le patrimoine est supérieur à 30 000 € et à partir de ce seuil (exceptions : la résidence principale et les biens professionnels).

● Fiche élaborée en partenariat avec Jiminy Conseil - www.jiminyconseil.com



5- Succession et Transmission

- acte notarié (le risque d'hypothèque en cas d'aides récupérables)
- les aides récupérables
- attitude des Conseils Départementaux
- éviter la dilapidation de l'actif transmis (clause dans acte notarié)
- **L'impératif de préserver les intérêts des frères et sœurs**
- Il est malheureusement assez fréquent que l'enfant handicapé soit sans postérité, ses héritiers sont donc potentiellement ses parents ainsi que ses frères et sœurs. A cet égard, il est pertinent que les parents aient recours à un legs graduel ou résiduel, c'est-à-dire accordé à condition que les biens transmis reviennent automatiquement aux frères et sœurs en cas de décès de l'enfant handicapé.

5- Succession et Transmission

- L'avantage est double : les droits de succession réclamés aux collatéraux privilégiés sont calculés comme s'ils héritaient directement de leurs parents et non d'un frère ou d'une sœur. En outre, l'aide sociale ne peut capter les biens transmis dans ces conditions.
- Source: https://www.avocats-picovschi.com/succession-la-protection-de-l-enfant-handicape_article-hs_121.html
 - assurance vie et versus contrat de capitalisation
 - retour à meilleure fortune
 - les ressources sans impact sur l'AAH
 - la donation

(cf Web de septembre du Cabinet Hild)

6- La retraite de la personne handicapée

- pension d'invalidité vers ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
- La pension d'invalidité prendra fin dès vos 62 ans et sera remplacée par la retraite au titre de l'inaptitude au travail.
- AAH ? depuis 2017, Les personnes handicapées perçoivent en même temps l'AAH et la retraite. Ce cumul est possible à partir de 62 ans, lorsque le taux d'incapacité est supérieur à 80 %.

7- Les Aides Sociales et comment s'informer?

- les CMP, les Assistantes Sociales, les CCAS des Mairies
- l'Unafam siège, l'Unapei, l'Udaf,
- le cabinet Hild (Consultant Frédéric HILD)
<https://jiminyconseil.com/>
- participation à des Groupes de parole
- les sites internet
- Bibliographie : les livres bleus de l'Unafam et celui très complet de l'Unapei
- liste des aides récupérables par le CD ?

RÉCUPÉRATION DE L'AIDE SOCIALE

Ne sont pas récupérables :

- l'[AAH](#) ;
 - les frais d'Institut médico-éducatif ([IME](#)) ;
 - les frais de Maison d'accueil spécialisée ([MAS](#)) ;
 - les frais de fonctionnement en [ESAT](#) ;
 - la [Prestation de compensation](#) ;
 - l'Allocation compensatrice pour tierce personne ([ACTP](#)).
 - le complément de ressources (Cf doc)
 - la MVA (majoration pour la vie autonome)
- Seule l'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées, versée par les conseils départementaux, l'est et seulement dans de strictes conditions

RÉCUPÉRATION DE L'AIDE SOCIALE

Aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées

- l'aide sociale à l'hébergement est comme la plupart des aides sociales récupérable (p 83 Unapei) en cas d'avance ou de créance le remboursement ne peut se faire qu'au décès de la personne handicapée (le recours en récupération sur la succession).p82 Unapei
- **Récupération auprès du bénéficiaire revenu à meilleure fortune**
- Lorsque la **situation financière du bénéficiaire s'améliore**, le département peut engager un **recours en récupération**. La décision de récupérer les sommes versées est prise par la **commission d'aide sociale**, décision qui peut être contestée devant les tribunaux administratifs

L'aide sociale à l'hébergement peut donner lieu à une inscription hypothécaire sur les biens immobiliers du demandeur.